

ATTENTION

Transport scolaire - Inscription obligatoire des enfants

La Région Hauts-de-France assure la prise en charge du transport scolaire interurbain des élèves sur l'ensemble du territoire régional, selon les principes édictés dans le règlement régional relatif aux transports scolaires qui est harmonisé au niveau de la Région et téléchargeable [ICI](#).

Dans ce cadre, voici les informations nécessaires à la préparation de la rentrée scolaire **2024-2025**.

Même si les élèves déjà inscrits l'année dernière ont été directement informés, il semble important **d'informer les nouveaux élèves qui vont cette année s'inscrire pour la première fois.**

Comme chaque année scolaire, pour pouvoir bénéficier de la prise en charge des transports scolaires à la rentrée prochaine, **tous les élèves de l'Oise, dont les primaires** (élèves de maternelle et d'élémentaire), empruntant un service de transport scolaire organisé et financé par la Région Hauts-de-France doivent formuler une demande d'inscription au transport scolaire.

Bien qu'elle soit gratuite, cette inscription est **obligatoire** chaque année pour tous les élèves pour notamment garantir le recensement exhaustif des élèves transportés.

Pour procéder à l'inscription de l'enfant, les représentants légaux ont deux possibilités dès maintenant :

1. privilégier l'inscription en ligne [ICI](#) sur le site www.oise-mobilite.fr (depuis un smartphone ou un ordinateur) => En quelques minutes, il est possible d'éditer un titre provisoire pour utiliser le car, d'imprimer une prise en charge à présenter au guichet SNCF pour utiliser le train ou d'imprimer la carte de libre circulation pour les primaires.
2. Ou, en cas de difficultés particulières :
 - Se rendre dans l'agence « Réseau Oise » pour un accompagnement à l'inscription en ligne



- demander aux services de la Région le formulaire d'inscription au format papier et l'envoyer par voie postale à la Région à l'adresse suivante :
Région Hauts-de-France - 1 rue des Filatures BP 20781 - 60007
BEAUVAIS cedex (contact : Transport.Oise@hautsdefrance.fr ou 03-74-27-00-50).

Pour être certain d'être en règle et de voyager en toute tranquillité dès la rentrée de septembre, il est conseillé de s'inscrire **avant le 11 août 2024**.

Une fois ces démarches effectuées, la carte Pass Pass de chaque collégien et lycéen se mettra à jour dès sa première validation à bord du car. La carte Pass Pass est à valider à chaque montée et à conserver dans l'étui fourni car sa durée de vie est de plusieurs années. En effet, après chaque inscription annuelle réalisée par le représentant légal, les droits de l'enfant se mettront à jour.

Pour retrouver toutes les informations utiles concernant le titre scolaire, il existe une foire aux questions disponible [ICI](#).

En cas de perte ou de vol d'une carte Pass Pass, il est également possible de demander en ligne un duplicata en cliquant [ICI](#) (8 €).

Pour être informé gratuitement par mail et/ou SMS et en temps réel des perturbations transport dans l'Oise, les chefs d'établissements, les élèves et représentants légaux peuvent s'inscrire en se créant un compte sur le site oise-mobilite.fr.

Enfin, tout au long de l'année (sauf jours fériés), du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h, l'agence Oise Mobilité est également à disposition des usagers au 0 970 150 150 (numéro non surtaxé) ou par mail à contact@oise-mobilite.fr pour les renseigner sur les horaires des transports collectifs et recueillir les éventuelles réclamations des usagers.